



Concertation de la population – 04/01/2024

PLU Hunawihr

Réunion publique du 1^{er} décembre

La réunion publique du 1^{er} décembre a permis une large expression de la population. Les principaux sujets de discussion abordés par les participants sont les suivants :

- La suppression des zones d'extension prévues au POS ;
- L'inscription d'emplacements réservés (ER7 notamment pour du stationnement et ER2 pour un élargissement d'un chemin) ;
- Les possibilités de développement de la cave coopérative.

Courriers et observations déposés dans le registre

Pour donner suite aux discussions menées lors de la réunion publique du 1^{er} décembre, une trentaine d'habitants ont déposé des courriers et observations dans le registre de concertation. Ces observations peuvent être classées selon quatre catégories :

1. Série de courriers demandant le maintien des zones d'extension du POS (près de la salle des fêtes et à l'arrière de la rue de la Sinn)
2. Série de courriers demandant la suppression de l'ER7 pour des raisons paysagères (vue sur l'église). Certains courriers proposent des sites alternatifs pour un parking (ex : parcelle de l'ER1, terrain de la cave coopérative).
3. Série de courriers proposant de remplacer l'ER7 par un parking à l'arrière de la rue de la Sinn (au niveau de l'ancienne zone d'extension du POS).
4. Plusieurs courriers concernent des demandes individuelles.

Réunion de la commission réunie

Afin d'analyser ces observations émises dans le cadre de la concertation du public, une réunion en commission réunie s'est tenue le jeudi 4 janvier 2024. Le présent chapitre relève les principales décisions prises ce soir-là :

Concernant la série de courriers demandant le maintien des zones d'extension du POS

La commission reconnaît le bon sens de la plupart des arguments apportés par les habitants en faveur du maintien des deux zones d'extension prévues au POS (près de la salle des fêtes et à l'arrière de la rue de la Sinn).

La commune avait d'ailleurs utilisé globalement les mêmes arguments pour défendre l'inscription de ces deux secteurs dans le PLU lors de la réunion des personnes publiques associées (PPA) du 23 mai 2023.

Toutefois, lors de cette réunion (puis par écrit pour certaines), les PPA ont exprimé des avis défavorables quant au maintien de ces deux secteurs d'extension, et ce au regard de plusieurs arguments (notamment consommation foncière excessive, protection de l'aire AOC, zone de non-traitement, respect des objectifs de la loi Climat, non-conformité de la station d'épuration, etc.).

Ainsi, et malgré sa volonté initiale, la commission réunie ne peut pas donner une suite favorable sur ce point et reste contrainte par les attendus du code de l'Urbanisme en matière de modération de la consommation foncière de déclasser les anciens secteurs d'extension du POS.

Concernant la série de courriers demandant la suppression de l'ER7

L'ER7 présenté lors de la réunion publique devait permettre la réalisation d'une contre-allée parallèle à la rue de la Fontaine desservant deux rangées de places de stationnement. À cet effet, l'ER7 présentait une largeur de plus d'une quinzaine de mètres.

Pour donner suite aux observations exprimées par la population, la commission réunie propose de réduire l'emprise de l'ER7 à 2 mètres. Cette largeur paraît suffisante pour améliorer la situation existante en organisant du stationnement en épi tout le long de la rue.

Concernant la série de courriers proposant de remplacer l'ER7 par un parking à l'arrière de la rue de la Sinn

Au préalable, monsieur le maire rappelle à la commission que la nécessité de créer du stationnement supplémentaire (notamment pour les visiteurs) a été rappelée par écrit par le comité en charge du label « Plus Beaux Villages de France ».

La commission réunie a passé en revue les différents emplacements possibles pour créer du stationnement. Après analyse, la commission a décidé de donner une suite favorable à la demande des habitants de créer une aire de stationnement à la place de l'ancienne zone d'extension du POS à l'arrière de la rue de la Sinn.

Le projet de PLU est modifié en conséquence par la création d'un secteur spécifique Np doublé d'un emplacement réservé. Ce secteur permettra la réalisation d'une aire de stationnement végétalisée et perméable, accessible en véhicule depuis la route de Ribeauvillé et à pied/vélo depuis la rue de la Sinn par la maison forestière.

La partie ouest de ce parking pourrait être dévolue au stationnement des véhicules légers, tandis que la partie est pourrait être l'occasion d'aménager quelques emplacements dévolus aux camping-cars.

Concernant les courriers portant sur des demandes individuelles

La commission réunie a également analysé des courriers portant sur des demandes individuelles. Certaines ont fait l'objet d'avis favorables (la suppression de l'élargissement du Mattenweg et la reprise du zonage POS entre la zone UA/N route de Ribeauvillé). D'autres demandes ponctuelles relèvent davantage du ressort de l'enquête publique.